



**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**  
**Inspection Générale Des Affaires Culturelles**

**N° 2016-44**

**L'ACCESSIBILITE DANS LE CHAMP DU SPECTACLE VIVANT**

*Vers des « agendas d'accessibilité programmée »  
des œuvres et des pratiques amateurs*

**Annexes techniques**

**Décembre 2016**

Catherine MEYER-LERECULEUR  
Administratrice civile hors classe  
Chargée de mission d'inspection générale  
Inspection générale des affaires culturelles



## Sommaire

<b><i>Annexe 3 - Questionnaires adressés aux établissements de spectacle vivant en région</i></b> -----	<b>3</b>
Questionnaire adressé aux centres dramatiques -----	4
Questionnaire adressé aux scènes nationales -----	12
Questionnaire adressé aux scènes conventionnées -----	21
Questionnaire adressé aux Centres chorégraphiques nationaux et aux centres de développement chorégraphique -----	29
Questionnaire adressé aux opéras membres de la Réunion des opéras de France -----	37
<b><i>Annexe 4 : Comptes-rendus des entretiens conduits avec des directeurs et enseignants de conservatoires</i></b> -----	<b>45</b>
Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel-Côte basque-----	47
Conservatoire à rayonnement régional de Caen -----	49
Conservatoire à rayonnement régional de Perpignan-----	51
Conservatoire à rayonnement régional de Lyon -----	53
Conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné de Metz -----	57
Conservatoire à rayonnement départemental Hector Berlioz de Bourgoin-Jallieu -----	59
Conservatoire à rayonnement départemental de Cergy-Pontoise -----	63
Conservatoire à rayonnement départemental d'Evry Centre Essonne-----	65
Conservatoire à rayonnement départemental de Saint Nazaire-----	67
Conservatoire à rayonnement départemental des Landes -----	69
Conservatoire à rayonnement communal de Cherbourg-Octeville-----	71
Conservatoire à rayonnement intercommunal de Rambouillet-----	73
<b><i>Annexe 5 – Suivi de l'évolution de l'offre adaptée dans le secteur du spectacle vivant (recommandation n°9)</i></b> -----	<b>75</b>
Constat -----	76
Accessibilité des œuvres-----	76
Accessibilité de l'information sur l'offre de spectacles accessibles-----	78



**Annexe 3 - Questionnaires adressés aux établissements de spectacle  
vivant en région**

*Questionnaire adressé aux centres dramatiques*

**Questionnaire destiné aux centres dramatiques (CDN et CDR)**

**Établissement**

**Nom :**

**Adresse :**

**Statut juridique :**

**Budget :**

**Personne à contacter (tel et courriel):**

**Introduction**

*Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par la ministre de la culture et de la communication. Cette mission vise notamment, dans le champ du spectacle vivant, à établir un état des lieux, d'une part, de **l'accessibilité des pratiques culturelles**, entendues comme **fréquentation des lieux de spectacle vivant**, et, d'autre part, de **l'accessibilité des pratiques artistiques** (dans ces mêmes lieux ainsi que dans les conservatoires), pour les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005). Le rapport devra en particulier repérer les bonnes pratiques, et faire des propositions pour les étendre.*

**I. ACCESSIBILITE PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**1) Des aménagements ont-ils été réalisés, ces dernières années, en vue de rendre l'établissement physiquement accessible :**

- aux personnes à mobilité réduite ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap visuel ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap auditif ? OUI - NON

**2) Si oui, lesquels et quel a été le coût des aménagements réalisés ?**

## II - ACCESSIBILITE DES SPECTACLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**3) Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux *spectacles* programmés au siège de l'établissement ?**

- OUI
- NON

**Questions 4 à 12 [ En cas de réponse affirmative à la question 3] :**

**4) Quand ces dispositifs ont-ils été mis en place, et pour quelles raisons ?**

**5) Pour quel(s) type(s) de handicap ?**

**6) Comment ces dispositifs s'insèrent-ils dans la politique des publics de l'établissement, et dans sa politique commerciale ?**

Les personnes en situation de handicap bénéficient-elles de tarifs spécifiques (tarif « handicap » ou tarif « minimas sociaux », ou autres ?).

Précisez, le cas échéant.

**7) Description sommaire des dispositifs actuels permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux spectacles programmés au siège de l'établissement**

Dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite (Handicap moteur - HM)	
Dispositif dédié aux personnes aveugles et malvoyantes (Handicap visuel -HV)	
Dispositif dédié aux personnes sourdes et malentendantes (Handicap auditif - HA)	
Dispositif(s) dédié(s) aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (Autres Handicaps - AH)	

**8) Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs mis en place ?**

8a) Difficultés et obstacles rencontrés (dans le passé et actuellement) ?

8b) Points positifs ?

8c) Bilan global ?

8d) Projets de l'établissement en ce domaine, pour les années à venir ?



**9) Accès des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur aux spectacles programmés au siège de l'établissement**

	Saison 2014-2015	Saison 2015-2016
<i>Nombre de salles</i>		
<i>Nombre de salles physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur</i>		
<i>Nombre total de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<i>Nombre de spectacles accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur<sup>1</sup></i>		
<i>Nombre de représentations accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur</i>		

**10 et 11) Spectacles programmés au siège de l'établissement accessibles aux personnes souffrant d'un handicap sensoriel**

Précision : les tableaux 10 et 11 ci-dessous visent à repérer le nombre de spectacles et de représentations accessibles aux personnes souffrant d'un handicap visuel (aveugles et malvoyants) ou auditif (sourds et malentendants), que le spectacle soit « naturellement accessible »<sup>2</sup> ou qu'il soit proposé dans une version spécifiquement adaptée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ce nombre peut varier, selon qu'aucune salle n'est accessible, ou que toutes les salles ou seulement une partie des salles sont accessibles

<sup>2</sup> Par exemple, un concert est naturellement accessible pour les aveugles et malvoyants. Un spectacle essentiellement visuel l'est également, du moins en partie, les personnes sourdes ou malentendantes.

<sup>3</sup> Versions adaptées pour aveugles et malvoyants (audiodescription) et adaptées pour sourds et malentendants (sur-titrage ou/et langue des signes). Autres adaptations, le cas échéant.

**10) Spectacles de la Saison 2015-2016 (programmés au siège de l'établissement) accessibles aux déficients visuels ou auditifs**

Intitulé du spectacle	Nombre total de représentations	Spectacles naturellement accessibles : nombre de représentations		Spectacles proposés dans une version adaptée : nombre de représentations	
		Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap visuel	Handicap auditif

**11) Programmation de la Saison 2016-17 : spectacles programmés au siège de l'établissement, accessibles aux déficients visuels ou auditifs**

Intitulé du spectacle	Nombre total de représentations	Spectacles naturellement accessibles : nombre de représentations		Spectacles proposés dans une version adaptée : nombre de représentations	
		Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap visuel	Handicap auditif

**12) Pour les spectacles proposés en versions accessibles (aveugles et malvoyants : audio-description ; sourds et malentendants : sur-titrage ou/et langue des signes ; autres adaptations, le cas échéant).**

- quel est le surcoût moyen par spectacle ?
- quel est le coût moyen par représentation ?

**13) Outre l'accès proprement dit aux spectacles, d'autres actions artistiques et culturelles, liées aux spectacles sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap (visites guidées, rencontres, ateliers, autres actions de médiation) ?**

*NB : pour les ateliers, voir spécifiquement la question 18*

**Questions 14 à 16 [En cas de réponse négative à la question 3]**

**14) L'établissement dispose-t-il d'informations sur les possibilités de proposer des spectacles dans une version adaptée, accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

**15) Pour quelle(s) raison(s) l'établissement ne propose-t-il pas à ce jour de tels spectacles (ou a-t-il cessé d'en proposer, le cas échéant) ?**

**16) L'établissement a-t-il des projets en la matière ?**

**Si oui, la réalisation de ces projets est-elle subordonnée à certaines conditions (techniques, financières, autres) ?**

**III. ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (FORMATIONS ET ATELIERS)**

**17) L'établissement propose-t-il des formations ?**

- OUI
- NON

**18) L'établissement propose-t-il des ateliers de pratique artistique ?**

- OUI
- NON

**19) Ces formations et ateliers sont-ils ouverts aux personnes en situation de handicap ?**

- OUI
- NON

**20) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

- Des modalités d'accès particulières à ces formations et ateliers sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap ?

- Précisez les formations et ateliers ouverts, et leur nature (spécifique ou « mixte », etc.), et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**21) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**En 2015/16, ces formations et ateliers ont-ils accueilli des personnes aux personnes en situation de handicap ?**

Si oui, combien des personnes au total, quel pour quel(s) type(s) de handicap ?

**22) L'établissement a-t-il des projets en ce domaine ?**

*Précisez, le cas échéant.*

**IV. ACCES AUX SPECTABLES ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (QUESTIONS COMMUNES)**

**23) S'agissant de l'accès aux spectacles ou/et aux pratiques artistiques, les actions conduites par l'établissement s'appuient-elles sur un réseau de partenaires ?**

Si oui, précisez quels sont les principaux partenaires, et la nature des partenariats

**24) En particulier, de quelles ressources (personnes morales - institutions - et personnes physiques) l'établissement peut-il bénéficier, au plan local ou régional ?**

**25) L'établissement bénéficie-t-il de subventions ou d'autres formes d'aides (mécénat etc.) pour conduire ses actions ?**

Si oui, quels sont les partenaires, et quel est le montant de leur contribution ?

**V. REMARQUES LIBRES**

*Questionnaire adressé aux scènes nationales*

## Questionnaire destiné aux scènes nationales

### Établissement

**Nom :**

**Adresse :**

**Statut juridique :**

**Budget :**

**Personne à contacter (nom, fonctions, tel et courriel) :**

### Introduction

*Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par la ministre de la culture et de la communication. Cette mission vise notamment, dans le champ du spectacle vivant, à établir un état des lieux, d'une part, de **l'accessibilité des pratiques culturelles**, entendues comme **fréquentation des lieux de spectacle vivant** et de certains lieux d'exposition et, d'autre part, de **l'accessibilité des pratiques artistiques** (dans ces mêmes lieux ainsi que dans les conservatoires), pour les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005). Le rapport devra en particulier repérer les bonnes pratiques, et faire des propositions pour les étendre.*

### I. ACCESSIBILITE PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT

**1) Des aménagements ont-ils été réalisés, ces dernières années, en vue de rendre l'établissement physiquement accessible :**

- aux personnes à mobilité réduite ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap visuel ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap auditif ? OUI - NON

**2) Si oui, lesquels et quel a été le coût des aménagements réalisés ?**

**Si non, pour quelles raisons ?**

## II - ACCESSIBILITE DES SPECTACLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**3) Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux *spectacles* (et expositions, le cas échéant) proposés par l'établissement ?**

- OUI
- NON

### **Questions 4 à 12 [ En cas de réponse affirmative à la question 3] :**

**4) Quand ces dispositifs ont-ils été mis en place, et pour quelles raisons ?**

**5) Pour quel(s) type(s) de handicap ?**

**6) Comment ces dispositifs s'insèrent-ils dans la politique des publics de l'établissement, et dans sa politique commerciale ?**

Les personnes en situation de handicap bénéficient-elles de tarifs spécifiques (tarif « handicap » ou tarif « minimas sociaux », ou autres ?).

Précisez, le cas échéant.

**7) Description sommaire des dispositifs actuels permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux spectacles proposés par l'établissement**

Dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite (Handicap moteur)	
Dispositif dédié aux personnes aveugles et malvoyantes (Handicap visuel)	
Dispositif dédié aux personnes sourdes et malentendantes (Handicap auditif)	
Dispositif(s) dédié(s) aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (Autres Handicaps)	

**8) Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs mis en place ?**

8a) Difficultés et obstacles rencontrés (dans le passé et actuellement) ?

8b) Points positifs ?

8c) Bilan global ?

8d) Projets de l'établissement en ce domaine, pour les années à venir ?



**9) Données quantitatives générales (spectacles proposés par l'établissement)**

<b>Spectacles proposés par l'établissement</b>	<b>Saison 2014-2015</b>	<b>Saison 2015-2016</b>
<i>Nombre total de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		

**10) Données quantitatives sur les spectacles de la saison 2015-2016**

Spectacles proposés (et nombre de représentations pour chacun), et, parmi ces spectacles :

- d'une part, spectacles physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur ou de mobilité réduite<sup>4</sup> ;
- d'autre part spectacles accessibles aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (sensoriel ou autres), que ce spectacle soit « naturellement accessible »<sup>5</sup> ou qu'il soit proposé en version spécifiquement adaptée<sup>6</sup>

Intitulé du spectacle	Type T/C/D/A <sup>7</sup>	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

<sup>4</sup> Ce pourcentage peut varier de 0 à 100%, selon qu'aucune salle n'est accessible, ou que toutes les salles ou seulement une partie des salles sont accessibles

<sup>5</sup> Par exemple, tout spectacle présenté dans une salle accessible est « naturellement accessible » aux personnes à mobilité réduite. Un concert l'est pour les aveugles et malvoyants. Un spectacle essentiellement visuel l'est également, du moins en partie, les personnes sourdes ou malentendantes.

<sup>6</sup> Versions adaptées pour aveugles et malvoyants (audiodescription) et pour sourds et malentendants (sur-titrage ou/et langue des signes). Autres adaptations, le cas échéant.

<sup>7</sup> T : Théâtre ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles (dont jeunesse)

Questionnaire destiné aux scènes nationales

Intitulé du spectacle	Type T/C/D/A <sup>8</sup>	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

<sup>8</sup> T :Théâtre ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles (dont jeunesse)

**11) Prévisions pour la saison 2016-2017 (voir légendes et notes de bas de page de la question 10)**

Intitulé du spectacle	Type T/C/D/A <sup>9</sup>	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

<sup>9</sup> T :Théâtre ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles (dont jeunesse)

**12) Pour les spectacles proposés en versions adaptées accessibles** (aveugles et malvoyants : audiodescription ; sourds et malentendants : sur-titrage ou/et langue des signes ; autres adaptations, le cas échéant).

- quel est le surcoût moyen par spectacle ?

- quel est le coût moyen par représentation ?

**13) Outre l'accès proprement dit aux spectacles, d'autres activités sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap (visites guidées, rencontres, ateliers, autres actions de médiation) ?**

**Questions 14 à 16 [En cas de réponse négative à la question 3]**

**14) L'établissement dispose-t-il d'informations sur les possibilités de proposer des spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

**15) Pour quelle(s) raison(s) l'établissement ne propose-t-il pas à ce jour de tels spectacles (ou a-t-il cessé d'en proposer, le cas échéant) ?**

**16) L'établissement a-t-il des projets en la matière ?**

**Si oui, la réalisation de ces projets est-elle subordonnée à certaines conditions (techniques, financières, autres) ?**

**III. ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (FORMATIONS ET ATELIERS)**

**17) L'établissement propose-t-il des formations ou/et ateliers de pratique artistique ?**

- OUI
- NON

**18) Si oui, les lister**

**19) Ces formations et ateliers sont-ils ouverts aux personnes en situation de handicap ?**

- OUI
- NON

**20) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

- Des modalités d'accès particulières à ces formations et ateliers sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap ?

- Précisez les formations et ateliers ouverts, et leur nature (spécifique ou « mixte », etc.), et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**21) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**En 2015/16, ces formations et ateliers ont-ils accueilli des personnes aux personnes en situation de handicap ?**

Si oui, combien des personnes au total, et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**22) L'établissement a-t-il des projets en ce domaine ?**

*Précisez, le cas échéant.*

**IV. ACCES AUX SPECTABLES ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (QUESTIONS COMMUNES)**

**23) S'agissant de l'accès aux spectacles ou/et aux pratiques artistiques, les actions conduites par l'établissement s'appuient-elles sur un réseau de partenaires ?**

Si oui, précisez quels sont les principaux partenaires, et la nature des partenariats

**24) En particulier, de quelles ressources (personnes morales - institutions - et personnes physiques) l'établissement peut-il bénéficier, au plan local ou régional ?**

**25) L'établissement bénéficie-t-il de subventions ou d'autres formes d'aides (mécénat etc.) pour conduire ses actions en direction des personnes souffrant d'un handicap ?**

Si oui, quels sont les partenaires, et quel est le montant de leur contribution

**V. REMARQUES LIBRES**

*Questionnaire adressé aux scènes conventionnées*

**Questionnaire destiné aux scènes conventionnées**

**Établissement**

**Nom :**

**Adresse :**

**Statut juridique :**

**Budget :**

**Personne à contacter (tel et courriel):**

**Introduction**

*Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par la ministre de la culture et de la communication. Cette mission vise notamment, dans le champ du spectacle vivant, à établir un état des lieux, d'une part, de **l'accessibilité des pratiques culturelles**, entendues comme **fréquentation des lieux de spectacle vivant**, et, d'autre part, de **l'accessibilité des pratiques artistiques** (dans ces mêmes lieux ainsi que dans les conservatoires), pour les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005). Le rapport devra en particulier repérer les bonnes pratiques, et faire des propositions pour les étendre.*

**I. ACCESSIBILITE PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**1) Des aménagements ont-ils été réalisés, ces dernières années, en vue de rendre l'établissement physiquement accessible :**

- aux personnes à mobilité réduite ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap visuel ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap auditif ? OUI - NON

**2) Si oui, lesquels et quel a été le coût des aménagements réalisés ?**



## II - ACCESSIBILITE DES SPECTACLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**3) Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux spectacles proposés par l'établissement ?**

- OUI
- NON

**Questions 4 à 12 [ En cas de réponse affirmative à la question 3] :**

**4) Quand ces dispositifs ont-ils été mis en place, et pour quelles raisons ?**

**5) Pour quel(s) type(s) de handicap ?**

**6) Comment ces dispositifs s'insèrent-ils dans la politique des publics de l'établissement, et dans sa politique commerciale ?**

Les personnes en situation de handicap bénéficient-elles de tarifs spécifiques (tarif « handicap » ou tarif « minimas sociaux », ou autres ?).

Précisez, le cas échéant.

**7) Description sommaire des dispositifs actuels permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux spectacles proposés par l'établissement**

Dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite (Handicap moteur - HM)	
Dispositif dédié aux personnes aveugles et malvoyantes (Handicap visuel -HV)	
Dispositif dédié aux personnes sourdes et malentendantes (Handicap auditif - HA)	
Dispositif(s) dédié(s) aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (Autres Handicaps - AH)	

**8) Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs mis en place ?**

8a) Difficultés et obstacles rencontrés (dans le passé et actuellement) ?

8b) Points positifs ?

8c) Bilan global ?

8d) Projets de l'établissement en ce domaine, pour les années à venir ?

**9) Données quantitatives générales (ensembles des spectacles proposés)**

	Saison 2014-2015	Saison 2015-2016
<b>Théâtre (T)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Concerts (C)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Danse (D)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Autres spectacles(A)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Tous spectacles confondus</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		

**10 et 11) Données quantitatives sur les spectacles accessibles de la saison 2015-2016 (spectacles proposés physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, d'une part, et spectacles proposés dans une version accessible, adaptée aux autres formes de handicap)**

Précision : les tableaux ci-dessous (10 et 11) visent à repérer le nombre (et la proportion)

- d'une part, de spectacles physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur ou de mobilité réduite<sup>10</sup> ;

- d'autre part, de spectacles accessibles aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (sensoriel ou autres), que ce spectacle soit « naturellement accessible »<sup>11</sup> ou qu'il soit proposé en version spécifiquement adaptée<sup>12</sup>

<sup>10</sup> Ce pourcentage peut varier de 0 à 100%, selon qu'aucune salle n'est accessible, ou que toutes les salles ou seulement une partie des salles sont accessibles

<sup>11</sup> Par exemple, tout spectacle présenté dans une salle accessible est « naturellement accessible » aux personnes à mobilité réduite. Un concert l'est pour les aveugles et malvoyants. Un spectacle essentiellement visuel l'est également, du moins en partie, les personnes sourdes ou malentendantes.

<sup>12</sup> Versions adaptées pour aveugles et malvoyants (audiodescription) et pour sourds et malentendants (sur-titrage ou/et langue des signes). Autres adaptations, le cas échéant.

**10) Données quantitatives sur les spectacles de la saison 2015-2016 accessibles aux personnes en situation de handicap**

Intitulé du spectacle	Type T/C/D/A <sup>13</sup>	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

<sup>13</sup> T :Théâtre ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles (dont jeunesse)

11) Spectacles accessibles : prévisions pour la saison 2016-2017

Intitulé du spectacle	Type T/C/D/A 14	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

---

<sup>14</sup> T :Théâtre ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles (dont jeunesse)

**12) Pour les spectacles proposés en versions accessibles (aveugles et malvoyants : audio-description ; sourds et malentendants : sur-titrage ou/et langue des signes ; autres adaptations, le cas échéant).**

- quel est le surcoût moyen par spectacle ?
- quel est le coût moyen par représentation ?

**13) Outre l'accès proprement dit aux spectacles, d'autres activités sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap (visites guidées, rencontres, ateliers, autres actions de médiation) ?**

**Questions 14 à 16 [En cas de réponse négative à la question 3]**

**14) L'établissement dispose-t-il d'informations sur les possibilités de proposer des spectacles dans une version adaptée, accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

**15) Pour quelle(s) raison(s) l'établissement ne propose-t-il pas à ce jour de tels spectacles (ou a-t-il cessé d'en proposer, le cas échéant) ?**

**16) L'établissement a-t-il des projets en la matière ?**

**Si oui, la réalisation de ces projets est-elle subordonnée à certaines conditions (techniques, financières, autres) ?**

**III. ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (FORMATIONS ET ATELIERS)**

**17) L'établissement propose-t-il des formations ou/et ateliers de pratique artistique ?**

- OUI
- NON

**18) Si oui, les lister**

**19) Ces formations et ateliers sont-ils ouverts aux personnes en situation de handicap ?**

- OUI
- NON

**20) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

- Des modalités d'accès particulières à ces formations et ateliers sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap ?

- Précisez les formations et ateliers ouverts, et leur nature (spécifique ou « mixte », etc.), et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**21) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**En 2015/16, ces formations et ateliers ont-ils accueilli des personnes aux personnes en situation de handicap ?**

Si oui, combien des personnes au total, que pour quel(s) type(s) de handicap ?

**22) L'établissement a-t-il des projets en ce domaine ?**

*Précisez, le cas échéant.*

**IV. ACCES AUX SPECTABLES ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (QUESTIONS COMMUNES)**

**23) S'agissant de l'accès aux spectacles ou/et aux pratiques artistiques, les actions conduites par l'établissement s'appuient-elles sur un réseau de partenaires ?**

Si oui, précisez quels sont les principaux partenaires, et la nature des partenariats

**24) En particulier, de quelles ressources (personnes morales - institutions - et personnes physiques) l'établissement peut-il bénéficier, au plan local ou régional ?**

**25) L'établissement bénéficie-t-il de subventions ou d'autres formes d'aides (mécénat etc.) pour conduire ses actions ?**

Si oui, quels sont les partenaires, et quel est le montant de leur contribution

**V. REMARQUES LIBRES**

Questionnaire destiné aux CCN et CDC

*Questionnaire adressé aux Centres chorégraphiques nationaux et aux centres de développement chorégraphique*

**Questionnaire destiné aux CCN et CDC**

**Établissement**

**Nom :**

**Adresse :**

**Statut juridique :**

**Budget :**

**Personne à contacter (tel et courriel):**

**Introduction**

*Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par la ministre de la culture et de la communication. Cette mission vise notamment, dans le champ du spectacle vivant, à établir un état des lieux, d'une part, de **l'accessibilité des pratiques culturelles**, entendues comme **fréquentation des lieux de spectacle vivant**, et, d'autre part, de **l'accessibilité des pratiques artistiques** (dans ces mêmes lieux ainsi que dans les conservatoires), pour les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005). Le rapport devra en particulier repérer les bonnes pratiques, et faire des propositions pour les étendre.*

**I. ACCESSIBILITE PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**1) Des aménagements ont-ils été réalisés, ces dernières années, en vue de rendre l'établissement physiquement accessible :**

- aux personnes à mobilité réduite ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap visuel ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap auditif ? OUI - NON

**2) Si oui, lesquels et quel a été le coût des aménagements réalisés ?**



**I - ACCESSIBILITE DES SPECTACLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**3) Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux *spectacles* programmés au siège de l'établissement ?**

- OUI
- NON

**Questions 4 à 12 [ En cas de réponse affirmative à la question 3] :**

**4) Quand ces dispositifs ont-ils été mis en place, et pour quelles raisons ?**

**5) Pour quel(s) type(s) de handicap ?**

**6) Comment ces dispositifs s'insèrent-ils dans la politique des publics de l'établissement, et dans sa politique commerciale ?**

Les personnes en situation de handicap bénéficient-elles de tarifs spécifiques (tarif « handicap » ou tarif « minimas sociaux », ou autres ?).

Précisez, le cas échéant.

**7) Description sommaire des dispositifs actuels permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux spectacles proposés par l'établissement**

Dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite (Handicap moteur - HM)	
Dispositif dédié aux personnes aveugles et malvoyantes (Handicap visuel -HV)	
Dispositif dédié aux personnes sourdes et malentendantes (Handicap auditif - HA)	
Dispositif(s) dédié(s) aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (Autres Handicaps - AH)	

**8) Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs mis en place ?**

8a) Difficultés et obstacles rencontrés (dans le passé et actuellement) ?

Questionnaire destiné aux CCN et CDC

8b) Points positifs ?

8c) Bilan global ?

8d) Projets de l'établissement en ce domaine, pour les années à venir ?

**9) Accès des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur aux spectacles programmés au siège de l'établissement**

	Saison 2014-2015	Saison 2015-2016
<i>Nombre de salles</i>		
<i>Nombre de salles physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur</i>		
<i>Nombre total de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<i>Nombre de spectacles accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur<sup>15</sup></i>		
<i>Nombre de représentations accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur</i>		

---

<sup>15</sup> Ce nombre peut varier, selon qu'aucune salle n'est accessible, ou que toutes les salles ou seulement une partie des salles sont accessibles

**10) Spectacles programmés au siège de l'établissement accessibles aux personnes en situation de handicap sensoriel (saison 2015-2016)**

<i>Spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap auditif</i>	
<i>Nombre de spectacles accessibles</i>	
<i>Nombre de représentations accessibles via boucle auditive</i>	
<i>Nombre de représentations adaptées (surtitrage des dialogues, le cas échéant)</i>	
<i>Spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap visuel</i>	
<i>Nombre de spectacles adaptées (audiodescription)</i>	
<i>Nombre de représentations en audiodescription</i>	

**11) Spectacles programmés au siège de l'établissement accessibles aux personnes en situation de handicap sensoriel (prévisions saison 2016-2017)**

<i>Spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap auditif</i>	
<i>Nombre de spectacles accessibles</i>	
<i>Nombre de représentations accessibles via boucle auditive</i>	
<i>Nombre de représentations adaptées (surtitrage des dialogues, le cas échéant)</i>	
<i>Spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap visuel</i>	
<i>Nombre de spectacles adaptées (audiodescription)</i>	
<i>Nombre de représentations en audiodescription</i>	

**12) Pour les spectacles proposés en versions accessibles (aveugles et malvoyants : audio-description ; sourds et malentendants : sur-titrage ou/et langue des signes ; autres adaptations, le cas échéant).**

- quel est le surcoût moyen par spectacle ?
- quel est le coût moyen par représentation ?

**13) Outre l'accès proprement dit aux spectacles, d'autres actions artistiques et culturelles, liées aux spectacles sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap (visites guidées, rencontres, ateliers, autres actions de médiation) ?**

*NB : pour les ateliers, voir spécifiquement la question 18*

**Questions 14 à 16 [En cas de réponse négative à la question 3]**

**14) L'établissement dispose-t-il d'informations sur les possibilités de proposer des spectacles dans une version adaptée, accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

**15) Pour quelle(s) raison(s) l'établissement ne propose-t-il pas à ce jour de tels spectacles (ou a-t-il cessé d'en proposer, le cas échéant) ?**

**16) L'établissement a-t-il des projets en la matière ?**

**Si oui, la réalisation de ces projets est-elle subordonnée à certaines conditions (techniques, financières, autres) ?**

**III. ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (FORMATIONS ET ATELIERS)**

**17) L'établissement propose-t-il des formations ?**

- OUI
- NON

**18) L'établissement propose-t-il des ateliers de pratique artistique ?**

- OUI
- NON

**19) Ces formations et ateliers sont-ils ouverts aux personnes en situation de handicap ?**

- OUI
- NON

**20) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

- Des modalités d'accès particulières à ces formations et ateliers sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap ?

- Précisez les formations et ateliers ouverts, et leur nature (spécifique ou « mixte », etc.), et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**21) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**En 2015/16, ces formations et ateliers ont-ils accueilli des personnes aux personnes en situation de handicap ?**

Si oui, combien des personnes au total, quel pour quel(s) type(s) de handicap ?

**22) L'établissement a-t-il des projets en ce domaine ?**

*Précisez, le cas échéant.*

#### **IV. ACCES AUX SPECTABLES ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (QUESTIONS COMMUNES)**

**23) S'agissant de l'accès aux spectacles ou/et aux pratiques artistiques, les actions conduites par l'établissement s'appuient-elles sur un réseau de partenaires ?**

Si oui, précisez quels sont les principaux partenaires, et la nature des partenariats

**24) En particulier, de quelles ressources (personnes morales - institutions - et personnes physiques) l'établissement peut-il bénéficier, au plan local ou régional ?**

**25) L'établissement bénéficie-t-il de subventions ou d'autres formes d'aides (mécénat etc.) pour conduire ses actions ?**

Si oui, quels sont les partenaires, et quel est le montant de leur contribution ?

#### **V. REMARQUES LIBRES**

Questionnaire destiné aux CCN et CDC

*Questionnaire adressé aux opéras membres de la Réunion des opéras de France*

**Questionnaire destiné aux membres du réseau « Réunion des Opéras de France »**

**Établissement**

**Nom :**

**Adresse :**

**Budget :**

**Personne à contacter (tel et courriel):**

**Introduction**

*Le présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) par la ministre de la culture et de la communication. Cette mission vise notamment, dans le champ du spectacle vivant, à établir un état des lieux, d'une part, de **l'accessibilité des pratiques culturelles**, entendues comme **fréquentation des lieux de spectacle vivant**, et, d'autre part, de **l'accessibilité des pratiques artistiques** (dans ces mêmes lieux ainsi que dans les conservatoires), pour les personnes en situation de handicap (au sens de la loi du 11 février 2005). Le rapport devra en particulier repérer les bonnes pratiques, et faire des propositions pour les étendre.*

**I. ACCESSIBILITE PHYSIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**1) Des aménagements ont-ils été réalisés, ces dernières années, en vue de rendre l'établissement physiquement accessible :**

- aux personnes à mobilité réduite ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap visuel ? OUI - NON
- aux personnes en situation de handicap auditif ? OUI - NON

**2) Si oui, lesquels et quel a été le coût des aménagements réalisés ?**



## II - ACCESSIBILITE DES SPECTACLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**3) Des dispositifs spécifiques ont-ils été mis en place pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux *spectacles* proposés par l'établissement ?**

- OUI
- NON

**Questions 4 à 12 [ En cas de réponse affirmative à la question 3] :**

**4) Quand ces dispositifs ont-ils été mis en place, et pour quelles raisons ?**

**5) Pour quel(s) type(s) de handicap ?**

**6) Comment ces dispositifs s'insèrent-ils dans la politique des publics de l'établissement, et dans sa politique commerciale ?**

Les personnes en situation de handicap bénéficient-elles de tarifs spécifiques (tarif « handicap » ou tarif « minimas sociaux », ou autres ?).

Précisez, le cas échéant.

**7) Description sommaire des dispositifs actuels permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux spectacles proposés par l'établissement**

Dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite (Handicap moteur - HM)	
Dispositif dédié aux personnes aveugles et malvoyantes (Handicap visuel -HV)	
Dispositif dédié aux personnes sourdes et malentendantes (Handicap auditif - HA)	
Dispositif(s) dédié(s) aux personnes souffrant d'une autre forme de handicap (Autres Handicaps - AH)	

**8) Quelle appréciation portez-vous sur les dispositifs mis en place ?**

8a) Difficultés et obstacles rencontrés (dans le passé et actuellement) ?

8b) Points positifs ?

8c) Bilan global ?

8d) Projets de l'établissement en ce domaine, pour les années à venir ?

**9) Données quantitatives générales (spectacles proposés par l'établissement)**

	<b>Saison 2014-2015</b>	<b>Saison 2015-2016</b>
<b>Opéra (O)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Concerts (C)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Danse (D)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Autres spectacles(A)</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		
<b>Tous spectacles confondus</b>		
<i>Nombre de spectacles</i>		
<i>Nombre total de représentations</i>		

**10) Données quantitatives sur la saison 2015-2016 (spectacles proposés physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, d'une part, et spectacles proposés dans une version accessible, adaptée aux autres formes de handicap )**

Intitulé du spectacle	Type O/C/D/A <sup>16</sup>	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

<sup>16</sup> O : opéra ; C : concerts ; D : danse ; A : autres spectacles

**11) Prévisions pour la saison 2016-2017 (spectacles proposés physiquement accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, d'une part, et spectacles proposés dans une version accessible, adaptée aux autres formes de handicap)**

Intitulé du spectacle	Type O/C/D/A	Nombre total de représentations	Nombre de représentations accessibles aux personnes en situation de handicap			
			Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Autres handicaps

**12) Pour les spectacles proposés en versions accessibles (aveugles et malvoyants : audio-description ; sourds et malentendants : sur-titrage ou/et langue des signes ; autres adaptations, le cas échéant).**

- quel est le surcoût moyen par spectacle ?
- quel est le coût moyen par représentation ?

**13) Outre l'accès proprement dit aux spectacles, d'autres activités sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap (visites guidées, rencontres, ateliers, autres actions de médiation) ?**

**Questions 14 à 16 [En cas de réponse négative à la question 3]**

**14) L'établissement dispose-t-il d'informations sur les possibilités de proposer des spectacles dans une version adaptée, accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

**15) Pour quelle(s) raison(s) l'établissement ne propose-t-il pas à ce jour de tels spectacles (ou a-t-il cessé d'en proposer, le cas échéant) ?**

**16) L'établissement a-t-il des projets en la matière ?**

**Si oui, la réalisation de ces projets est-elle subordonnée à certaines conditions (techniques, financières, autres) ?**

**III. ACCES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (COURS, FORMATIONS ET ATELIERS)**

**17) L'établissement dispose-t-il d'une maîtrise ?**

**18) Si oui, la maîtrise accueille-t-elle des personnes en situation de handicap ?**

**Si oui, combien, et avec quel(s) type(s) de handicap ?**

**19) L'établissement propose-t-il aux jeunes artistes une formation à la pratique artistique par le biais d'une insertion professionnelle (comme par exemple, « Jeunes Voix du Rhin » ou « Académie » de l'Opéra de Paris) ?**

**20) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**Des modalités d'accès particulières à ces formations sont-elles proposées aux personnes en situation de handicap ? Précisez, le cas échéant.**

**21) [En cas de réponse affirmative à la question 19]**

**En 2015/16, ces formations ont-ils accueilli des personnes aux personnes en situation de handicap ?**

Si oui, combien des personnes, et pour quel(s) type(s) de handicap ?

**22) L'établissement a-t-il des projets en ce domaine ?**

*Précisez, le cas échéant.*

#### **IV. REMARQUES LIBRES**

## **Annexe 4 : Comptes-rendus des entretiens conduits avec des directeurs et enseignants de conservatoires**

Entretiens avec des directeurs et enseignants de conservatoires  
conduits par Christine GRAZ, inspectrice de la création (collège danse)

l'Inspection de la création artistique

Direction générale de la création artistique

Ministère de la culture et de la communication





## *Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel-Côte basque*

(Bayonne, Biarritz, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz)

**Fabrice Loubatières, enseignant de danse contemporaine**

### *Historique*

Une formation sur les « dys », organisée par le CESMD de Poitiers a suivi une autre formation en analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé qui abordait les questions d'intégration. Ces formations répondent à la volonté de développer un axe Accessibilité.

### *Public touché*

Des élèves avec des handicaps physiques importants sont déjà intégrés. Par exemple en danse, une malformation du pied engage une élève à se réorienter après un premier cycle en danse classique vers le contemporain, qui l'accueille.

Des sourds sont également accueillis, en danse notamment.

Il y a une volonté de ne pas quantifier le nombre d'élève afin d'éviter une stigmatisation possible.

Des élèves en mobilité réduite sont également accueillis en musique, bien que l'établissement de Bayonne, ancien monastère, offre un accès compliqué (Biarritz offre par contre depuis 10 ans, un accès handicapé).

### *Autres actions*

L'important, dans cette volonté d'accueil est de ne pas être seul, de fonctionner en équipe, en réseau. Une réflexion à 3 s'organise et permet de passer outre les réticences.

-Depuis 8 à 10 ans, un travail avec une classe ULIS engage une intégration sociale. Deux élèves ayant suivi des ateliers proposés en danse contemporaine avec leur classe ULIS ont posé leur candidature pour intégrer le conservatoire avec succès.

-Depuis 2 ans, l'intégration d'une élève en situation de handicap (problème de tendon au pied) au sein d'une classe CHAD, avec un accompagnement par une éducatrice spécialisée d'une AERM en danse classique a permis une amélioration physique importante,

-Classe ouverte, les élèves participent à des projets, spectacles,

-Intervenant auprès de l'hôpital d'Hendaye, 1h hebdomadaire qui touche un public adulte avec des troubles psychiatriques et également des malades en fin de vie. Cet atelier de sensibilisation est porté par un professeur de musique et propose un relai avec l'Orchestre régional Bayonne Côte Basque avec des interventions musicales sur le site.

### *Les besoins*

Il y a un constat de manque d'outils pour la danse. Il est nécessaire de bien connaître le handicap et pour cela, la démarche d'aller chercher les compétences auprès d'organismes associatifs pour de la formation. Celle-ci s'avère un peu chère.

Par ailleurs, au moment des inscriptions, il y a un besoin supplémentaire d'information, de communication, les familles communiquant parfois avec réticence sur les difficultés de leur enfant (un suivi médical ou social serait parfois nécessaire, comme de rencontrer le médecin traitant).

### ***Volontés***

Au niveau de la Région, une réflexion est en cours avec le CRD les Landes à Mont de Marsan, en lien avec un travail engagé entre Pau et Bayonne. Une commission est mise en place avec un référent par site, un travail de mise en commun et une réflexion sur les formations reste à développer.

### ***Autres projets***

- Comme cela se fait dans le domaine du sport (une journée de sensibilisation au handicap au sein du collège), porter une journée du handicap dans le domaine culturel,
- Monter un cursus et proposer en fin de cycle 2, une offre adaptée ouverte à des enfants hors cursus, avec un cycle non diplômant et un projet plus personnel autour de deux rendez-vous par semaine. L'intégration d'élèves handicapés en cursus normal est ouverte et engage toujours une adaptation.

## *Conservatoire à rayonnement régional de Caen*

**Laurent LEBOUTEILLER, responsable du Centre de Ressource Régional Handicap Musique-Danse-Théâtre**

### *Objectifs*

Le Centre de ressource vise l'intégration citoyenne des élèves en situation de handicap. L'objectif est d'aider la structure à accueillir tous les enfants qui le souhaitent et de leur permettre de suivre un enseignement artistique de qualité, non plus sous la forme de petites actions éparées mais dans le cadre d'un enseignement pérenne de 8 années comme tous les autres élèves.

Il répond également aux demandes de formations professionnelles depuis 2010 :

- demandes individuelles émanant de collègues qui se sentent démunis face à des situations pédagogiques (à ce titre le réseau des conservatoires de la nouvelle région Normandie se montre très investi de ces questions et preneur de formation),
- mise en place pédagogique au sein des conservatoires qui souhaitent proposer un accueil : préciser les outils pour la musique par exemple, en ce qui concerne l'acoustique ou le numérique, budgétiser les besoins, proposer un cadre administratif,
- accompagnement dans le cadre d'appel à projet avec des artistes en résidence.

### *Public touché*

Tous les profils de handicap sont accueillis puisque l'ambition est de ne pas refuser d'enfants. L'enseignement touche des non-voyants, des trisomiques, des autistes, des personnes chez qui plus rien ne fonctionne.

Deux propositions sont offertes aujourd'hui au sein du CRR :

- enseignements à destination des enfants qui s'inscrivent de manière individuelle
- enseignements répondant à des sollicitations d'établissements spécialisés de type IME.

#### 1) Enseignements à destination des enfants qui s'inscrivent de manière individuelle

Les enfants inscrits individuellement sont intégrés au sein des cursus selon ce que leur handicap permet.

Les cursus sont des cursus personnalisés par des contrats d'objectifs.

Il est important qu'il existe une égalité de traitement entre tous.

L'évaluation a également fait l'objet d'une réflexion et devient une évaluation formative plutôt que normative.

#### 2) Enseignements répondant à des sollicitations d'établissements spécialisés de type IME.

Dans ce cadre, différents handicaps sont touchés selon les publics pris en charge par les établissements spécialisés.

Trois formules sont proposées :

- une formule (gratuite) de 10 séances, pour des groupes d'enfants et d'ados ;
- une autre formule engage sur toute l'année : chaque enfant paie un droit d'inscription de 72 €, selon le tarif pour toutes les inscriptions au conservatoire.
- un atelier enfants/ados (3h hebdomadaire) pour un public issu d'IME ou d'établissements de soin, que peuvent rejoindre des adultes volontaires.

La mixité des publics est appréhendée lors des restitutions d'œuvres. Musiciens, acteurs, danseurs valides et en situation de handicap partagent le moment d'un spectacle et révèlent la formidable capacité de celui-ci à ouvrir sur la poésie en dépassant les différences.

### 3) Inscrits en 2015

327 enfants inscrits en 2015, ce qui correspond à peu près aux chiffres depuis 2013

- 32 élèves inscrits en danse, 6 en théâtre, 20 en musique-instruments traditionnels (basson, jazz, violon...)
- 269 en musique avec un instrumentarium adapté.

### *Difficultés*

Elles sont principalement liées à un manque de solidité de la structure, dû à un manque de moyens.

Les frais de fonctionnement limitent le développement des actions (un emploi tremplin chargé du développement, un temps partiel chargé du site internet, relevant du dispositif de Pôle emploi pour la réinsertion).

### *Partenaires*

Le Centre de Ressources Régional Handicap Musique-Danse-Théâtre reçoit le soutien de la DRAC Normandie, du conseil départemental du Calvados et de la communauté d'agglomération Caen la Mer. Par ailleurs, le Centre de ressources sollicite activement le mécénat par l'intermédiaire d'Appassionato, le club des mécènes de l'orchestre de Caen.

## *Conservatoire à rayonnement régional de Perpignan*

### **Lucille NAVAJAS, référente handicap**

#### ***Historique***

En 2006, M. Tosi, directeur de l'établissement a ouvert une classe en éveil pour des enfants déficients auditifs. Ces enfants ont grandi et l'offre s'est donc ouverte à des adolescents. Une professeur (piano, formation musicale et chorale) est devenue référente handicap en 2010.

Depuis 2009, l'établissement accueille des enfants avec un handicap moteur, et depuis 2010, des conventions sont passées avec des IME pour l'accueil d'enfants avec des déficiences mentales.

#### ***Public touché***

Outre la classe ouverte aux déficients auditifs (3 inscrits adolescents et 3 en éveil) et les classes de musique accueillant des enfants en fauteuil roulant (2 en saxophone et chorale), le CRR accueille également des groupes d'enfants des IME avec des déficiences intellectuelles, autisme, trisomie et autres pathologies. Jusqu'à présent 2 IME étaient concernés avec 6 à 9 enfants par établissements et, cette année, 5 établissements ont engagés des conventions). L'accueil d'enfants avec des déficiences visuelles n'a pas encore été mis en place car les professeurs ne savent pas comment faire.

#### ***Organisation***

Les enfants, déficients auditifs, sont accueillis le mercredi après-midi pour 3 heures de cours : 1h de théâtre, 1h de danse (mêlé avec les autres élèves en contemporain) et  $\frac{3}{4}$  d'h de batterie. L'offre est aménagée en cursus en partenariat avec le Service Éducation Auditive. Les élèves sont inscrits individuellement.

Dans le cadre des conventions avec les IME, les élèves viennent pendant le temps scolaire, et des éducateurs assistent à la séance.

La professeure référente a reçu une première formation dans les années 80 et continue à se former régulièrement (dernièrement, une formation par le CNFPT, à Clermont-Ferrand, « L'adaptation de son enseignement artistique au public en situation de handicap »).

De même, des demandes de plus en plus fréquentes de formation par le milieu enseignant s'expriment.

#### ***Coût***

Il n'y a pas de surcoût pour l'établissement. Le projet d'établissement a inscrit la volonté de s'ouvrir à un public « empêché » et l'offre répond aux objectifs de l'établissement.

### ***Les difficultés***

Les classes d'éveil pour les enfants déficients auditifs deviennent difficiles à porter car avec les réformes des rythmes scolaires, les plannings sont serrés.

### ***Actions***

Chaque année, un spectacle dans lequel enfants valides et en situation de handicap partagent le plateau a lieu, ce sont les « Concerts de chorale ».

Cette année, pour un spectacle avec une partie en langue des signes avec le classe de danse contemporaine, les enfants valides ont apportés un soutien aux élèves en situation de handicap (fin de cycle 1, début cycle 2).

Une communication par affichette donne une visibilité aux actions.

### ***Projets***

Répondre aux demandes de formation des collègues.

### **Exemple de formation suivie, proposée par le CNFPT**

L'adaptation de son enseignement artistique au public en situation de handicap

Culture, archives et documentation - Enseignement artistique

Public visé :

Professeur.e.s et enseignant.e.s des écoles de musique et des conservatoires, musicien.ne.s intervenant dans les établissements accueillant des personnes handicapées.

Objectifs

- Accueillir et intégrer le handicap dans l'enseignement artistique.
- Proposer une pratique instrumentale adaptée au handicap et revisiter ses objectifs de pédagogie musicale et ses pratiques en conséquence.

Contenu

- Les différents handicaps et leurs spécificités, les structures d'aide et d'appui.
- Etude de l'impact des apprentissages musicaux sur le bien-être de l'enfant ou de l'adulte.
- Accueil de la personne en situation de handicap dans une classe.
- Accessibilité et aménagement de l'espace.
- Analyse des démarches et des outils pédagogiques adaptés aux situations individuelles ou collectives.

## *Conservatoire à rayonnement régional de Lyon*

**Nathalie LEVERRIER, Directrice adjointe**

**Corinne LAUGIER, référente handicap**

Deux types d'action sont portées par l'établissement :

- l'accueil d'élèves en situation de handicap ;
- un partenariat avec un Centre Hospitalier qui accueille des patients en pédopsychiatrie, « Les tisseurs de sons ».

### ***Les actions conduites par le CRR***

Le CRR accueille des élèves en situation de handicap au sein des départements Musique et Danse (pas pour le théâtre pour l'instant).

Le choix est d'inclure l'élève dans les cursus, quelquefois en allégeant le cursus.

#### L'organisation et les actions

Une enseignante référente avec une décharge horaire de 2h hebdomadaires accompagne les enseignants, porte une action de médiation avec les parents.

De formation « Dumiste » (musiciens intervenant à l'école, formés au sein des CFMI, Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'Ecole), elle a approfondi sa formation avec un DUMUSIS Musique Handicap Santé. Cette formation permettant l'acquisition d'un diplôme, s'inscrit dans une logique de l'accessibilité et place la musique comme point de rencontre entre tous sans visée thérapeutique, sans perspective de soins.

Plusieurs actions sont mises en place :

- auprès des élèves en cursus qui présentent des difficultés, avec un accompagnement de 2 à 3 heures par semaine ;
- auprès des familles, afin de les recevoir et d'adapter au mieux le projet pédagogique ;
- auprès des professeurs, afin de les accompagner et de savoir répondre à leurs questionnements.

A la rentrée 2016/17, l'enseignante référente organise un forum qui réunit les enseignants afin de relever leurs questions et d'apporter des réponses adaptées.

#### Les intervenants

Les professeurs du CRR prennent en charge les élèves qui s'inscrivent en cursus.

Les Dumistes interviennent sur les projets en partenariat avec des établissements extérieurs : l'EN pour des ateliers avec des classes d'insertion scolaire (enfants valides et autisme, trisomie, surdit ) et aussi avec L th  Musicale (centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicoth rapie   destination des personnes en situation de handicap).

### La formation, la coordination et les réseaux

Certains professeurs ont pu bénéficier de formations continues via le CNFPT ou le CEFEDM-CFMI. Des formations sont également portées par l'association Léthé Musicale.

Il y a de plus en plus de demande de formation, ne pouvant être toute accessibles malheureusement pour des questions de budget et de place disponible au sein des formations.

Le coordinateur handicap a un rôle de conseil, de soutien et d'accompagnement des familles. Il répond aux demandes, apporte un regard extérieur, réfléchit avec le professeur pour adapter le cours (questions matérielles, réflexions communes). Importance d'un travail d'équipe et de lien avec la famille.

La mise en place d'un réseau, avec la constitution d'un groupe spécifique au sein d'une association de musiciens intervenants (ACEMI), témoigne de la volonté de prolonger la dynamique enclenchée au-delà de l'année de formation. La conviction sous-jacente étant que l'extension et la consolidation des initiatives existantes dans le champ sanitaire et médicosocial, plutôt nombreuses en Rhône-Alpes, passent aussi par l'extension du nombre de personnes formées, la consolidation de leur situation d'emploi et la constitution d'un réseau d'action pérenne.

### Actions en cours

- Beaucoup de concerts dans les hôpitaux, en maison de retraite.
- Mise en place de cycles Découvertes Musique et Danse, ouverts aux élèves en mobilité réduite, dans les antennes du CRR.
- Une professeure de danse, qui a des difficultés physiques, bénéficie d'une assistante pour démontrer les exercices.
- Le projet d'établissement, en cours de ré-écriture va affirmer une volonté d'ouverture à différents publics.

### Difficultés

Le bâtiment du CRR, au sommet de la colline de Fourvière compte de nombreux escaliers et toutes les salles ne sont pas accessibles en fauteuil. Le CRR a développé des offres pédagogiques dans sept antennes situées dans des locaux de différents quartiers de Lyon, qui peuvent accueillir les élèves en situation de handicap.

***Le dispositif « Les tisseurs de sons », en partenariat avec le centre hospitalier Le Vinatier et l'association « Léthé Musicale »***

### Historique

La Ferme du Vinatier (service culturel du centre hospitalier Le Vinatier à Bron, référent en psychiatrie et santé mentale) développe depuis plusieurs années un partenariat avec le CFMI.

Depuis la rentrée 2012, un nouveau projet a été mis en place avec la collaboration étroite du Conservatoire de Lyon et de l'association Léthé Musicale : « Tisseurs de sons ». Il permet à l'ensemble des services de psychiatrie infanto-juvénile du Vinatier de bénéficier de l'appui de



musiciens professionnels ou en formation pour l'organisation d'ateliers de pratique dans leurs locaux, la participation à des concerts ou spectacles donnés par le Conservatoire et le CFMI.

Il permet également l'accueil des enfants en soins au Vinatier dans des ateliers musique portés par le Conservatoire.

Les intervenants sont soit des musiciens intervenants du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, soit des étudiants du CFMI (Centre de formation de musiciens intervenant à l'école) de l'Université Lyon 2.

Les ateliers de musique ouvrent sur des concerts avec un groupe d'adultes handicapés et un groupe de grands élèves du conservatoire.

### Partenaires du projet

- Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.
- Centre de formation de musiciens intervenant à l'école - Université Lyon 2.
- La Ferme du Vinatier, service culturel de l'hôpital Le Vinatier.
- Association Léthé Musicale.

Une convention est signée entre les différents partenaires, avec un cahier des charges.

Le financement des salaires des personnels du Conservatoire qui interviennent dans le cadre du projet « Tisseurs de sons » est à la charge du CRR.

### L'association Léthé Musicale

La mise en place du schéma départemental des enseignements artistiques dans le Rhône permet à Léthé Musicale d'apporter ses savoir-faire et de partager ses bonnes pratiques avec les écoles de musique du Rhône :

- Ateliers accueillant des personnes handicapées et ateliers intégratifs au sein des écoles de musique du département (Conservatoires de Lyon, Villefranche, Meyzieu) :

Au conservatoire de Lyon par exemple, des rencontres ont lieu depuis 2005 entre des classes d'ensemble du conservatoire et les ateliers de Léthé Musicale, donnant lieu en fin de saison à des représentations publiques où la diversité est la règle et la rencontre le fondement.

- Formation des professeurs de musique à l'accueil des personnes handicapées : stages d'initiation et de sensibilisation destinés aux musiciens professionnels souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap dans leurs cours.
- Sensibilisation des responsables à l'accessibilité de leurs établissements.

Les débats et les propositions sur ce processus de démocratisation se poursuivront avec la mise en œuvre du schéma, piloté par le Département du Rhône.



## *Conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné de Metz*

### **Klara EGLOFF, professeure de violoncelle, référente handicap de l'établissement**

#### ***Historique***

Les actions en direction d'un public en situation de handicap existent depuis une dizaine d'années sans être toutefois organisées.

Klara Egloff a suivi une formation auprès de l'association SIDVEM pour enseigner à des personnes non-voyantes. C'est une formation lourde (apprentissage lecture et écriture du braille, pédagogie adaptée, psychologie, en partenariat avec l'Institut national des jeunes aveugles) qui n'a pas été prise en charge par l'établissement. Madame Egloff a obtenu un Certificat de spécialisation à l'enseignement des personnes en situation de handicap, option handicap visuel, en janvier 2016.

#### ***Objectifs***

Il n'existait pas vraiment de suivi des différentes actions menées. Le rôle du référent est de coordonner et de créer un dialogue entre les différentes personnes concernées (parents d'élèves, professeurs, équipe administratives, partenaires). La formation est aussi un axe d'action. Celle-ci touche l'ensemble de l'établissement ainsi que l'association de parent d'élèves et également le CEFEDM (Centre de formation des enseignants danse et musique).

#### ***Organisation***

Un cursus adapté est proposé. Celui-ci reste toutefois diplômant (en 5 ou 6 années, comme pour tous les élèves). Une autre offre est accessible avec un parcours contrat, non diplômant. Tous les élèves participent à la vie de l'établissement au travers des concerts (les enfants valides sont responsabilisés et soutiennent les enfants non valides) et au travers de projets. Cette année, un projet avec la classe de danse, sollicité par l'Orchestre national de LorraineMetz va concerner tous les élèves du département en danse jazz. C'est un spectacle Jeune Public en direction de mal entendants. Le langage des signes croisera la danse.

#### ***Public touché***

Sur 1300 élèves que comprend l'établissement, 20 élèves sont concernés (avec pour 8 d'entre eux, des dyslexies, dyspraxies). Les cent professeurs ont acquis une certaine expérience en la matière depuis une dizaine d'année. On trouve dans les inscriptions cette année :

- guitare et trombone pour 2 enfants issus d'une classe ULIS avec des pathologies neuromusculaires,
- clavecin et violoncelle, deux enfants aveugles,
- trompette adaptée, hémiplégie suite à une attaque cérébrale,
- violoncelle, enfant diabétique,

- contrebasse, enfant mal voyant,
- percussion, piano, 2 enfants avec retard mental,
- piano, attaque cérébrale,
- alto, danse, 2 enfants autistes (Asperger).

De nouveaux publics sont touchés par des actions hors conservatoire, auprès d'instituts spécialisés.

Par exemple, des IME, avec lesquels l'établissement établit des conventions.

Des demandes privées, dans un but de formation sont également apparues. Elles mettent en lien le monde de l'entreprise et l'établissement (Bouygues par exemple), notamment pour observer comment les enfants sont intégrés afin de savoir répondre à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise (concert avec le public les yeux bandés, atelier, débat, dîner...). Ou encore la participation à des manifestations comme la Semaine des personnes handicapées dans le milieu du travail.

### ***Financement***

Le lien avec le monde de l'entreprise a permis la mise en place d'un mécénat. Une bienveillance de la part de Metz Métropole en regard de ces actions se traduit par la mise en contact avec un réseau de mécénat culturel encore à activer.

### ***Actions en cours et projets***

La mission de l'enseignant référent consiste en 8h30 hebdomadaires de cours instrumentaux (trompette), avec le projet de toucher 50 élèves par semaine dans des cours collectifs et individuels.

Un partenariat avec une classe ULIS (problèmes comportementaux) est en cours.

Une journée de formation danse est prévue. Un fond de documentation également.

L'établissement est en attente d'une nouvelle direction.

## *Conservatoire à rayonnement départemental Hector Berlioz de Bourgoin-Jallieu*

### **Conservatoire à rayonnement départemental de Bourgoin-Jallieu**

**Yves BOUILLOT, chargé des actions culturelles,**

**Ludovic VERNU, responsable de la scolarité**

#### ***Public et actions***

Le conservatoire de Bourgoin-Jallieu accueille des élèves en situation de handicap de manière régulière, en réponse à des demandes individuelles. En trompette par exemple, le professeur a accueilli un élève présentant une hémiplégie avec paralysie du côté droit, pendant plusieurs années. Ce handicap a nécessité une adaptation avec notamment un harnais pour soutenir la trompette, qui depuis est commercialisé.

Une action intitulée « En avant la musique » dont l'objectif est la présentation et la découverte d'instrument dans le milieu scolaire a permis l'accueil d'une classe CLIS, avec des enfants déficients mentaux. Toutefois, il n'existe pas de classe spécifique afin d'éviter une stigmatisation.

Par ailleurs, une professeure ayant une formation en pédagogie Dalcroze a ouvert un atelier accueillant un élève trisomique et deux autres élèves avec un retard mental et a pu bénéficier d'un accompagnement par l'association Résonance Contemporaine, Pôle Ressources départemental et régional Culture et Handicap et Pôle Ressources musique.

L'association Résonance Contemporaine a accompagné pendant 5 ou 6 ans l'établissement afin d'apporter un soutien à l'équipe de professeurs sur les questions de l'accessibilité. Les actions ont été initiées il y a 8 ans environ et prennent plusieurs formes : formation, participation à la saison culturelle avec Les Percussions de Treffor, formation musicale inclusive.

### **Résonance Contemporaine, Pôle Ressources départemental et régional Culture et Handicap et Pôle Ressources musique contemporaine (Bourg en Bresse)**

**Alain GOUDARD, directeur artistique**

#### ***Objectifs de la structure***

Créée en 1987, l'un des objectifs que porte Résonance Contemporaine est d'être un lieu ressource, d'expérimentation de nouvelles formes de travail artistique, avec des personnes handicapées, marginalisées, exclues, malades.

L'autre objectif est de favoriser la mise en réseau de toutes celles et tous ceux qui agissent dans ce domaine en développant les capacités d'innovation, d'imagination, les collaborations et les coopérations.

Ces objectifs sont portés par deux ensembles au service de la création musicale, LES PERCUSSIONS DE TREFFORT et L'ENSEMBLE DE SIX VOIX SOLISTES (30 musiciens professionnels, certains en situation de handicap). Ces ensembles sont conventionnés par le ministère de la culture depuis 8 ans. C'est par le biais du concert, du projet artistique que la problématique de l'accessibilité et de l'enseignement artistique est convoquée. Il n'existe pas de différence quant à l'aspect artistique entre personne valide et non valide. Cette organisation permet la collaboration avec des structures culturelles ou avec des centres médico-social ou avec des conservatoires, par conventions.

### ***Public touché***

L'originalité du projet tient dans le lien entre professionnels et amateurs, dans une exigence de qualité et une ouverture à tous les publics pas seulement tournés vers le handicap, afin de réduire les inégalités. La relation pédagogique s'envisage dans une durée (certains pratiquent depuis 36 ans), et à partir de la pratique. Ainsi, les partenariats avec les conservatoires, l'éducation nationale ou les instituts spécialisés s'engagent à partir des potentialités présentes.

### ***Actions***

- Formations en direction des professeurs et enseignants des écoles de musique et des conservatoires, et des musiciens intervenant dans les établissements accueillant des personnes handicapées,
- Formations auprès des étudiants des CFMI de Lyon, d'Aix-en-Provence.
- Formations en lien avec le CNFPT.
- Publications : Pratiques artistiques pour tous, un abécédaire pour partager des questionnements, aller plus loin, réalisée en 2010 avec l'ADDIM de l'Ain .
- Journées culture et handicap, avec production d'actes édités depuis 2002.
- Constitution d'une base de donnée, présentant par département sur la région Rhône-Alpes, les différentes initiatives recensées dans ce domaine, dans l'objectif de constituer un réseau, (participation au réseau des signataires de la charte Musique et Handicap-RNMH qui compte 554 membres).

### ***Actions en cours***

- Un enregistrement est prévu à l'automne, issu des nombreuses invitations faites à des compositeurs contemporains.
- Le conservatoire de Belfort a sollicité l'association pour un accompagnement pratique et des formations.
- Le conservatoire de Bologne en Italie, également.
- Parution d'un E-Book avec le CFMI de Lyon.

### ***Réseaux***

L'association est en réseau avec Inter-stice, spécialiste de la Relation d'aide ; Itinéraires Singuliers, culture, lien social culture et hôpital en Bourgogne Franche-Comté ; le Pôle Culture et santé en Aquitaine ; le réseau d'ESAD en Alsace ; l'association MESH.

### ***Partenaires***

-Partenaires institutionnels :

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - ministère de la Culture et de la Communication

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil départemental de l'Ain

Bourg-en-Bresse Agglomération

Ville de de Bourg-en-Bresse - Chemins de la Culture

ADDIM de l'Ain

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

-Partenaires du secteur social et médico-social

-Partenaires culturels

-Partenaire de l'Éducation Nationale

-Partenaires privés

Micronov

Clic Cezam

Radio B





## *Conservatoire à rayonnement départemental de Cergy-Pontoise*

**Benoît GIRAUD, directeur**

### *Historique*

Un partenariat avec l'association MESH (Musique et Situation de Handicap) existe depuis 15 ans environ et a connu plusieurs phases. L'objectif étant au départ la possibilité d'inscrire dans des cours menés par des intervenants spécialisés, des enfants en situation de handicap avec un professeur de l'établissement associé, pour d'une part le former et d'autre part pour qu'une intégration aux projets de l'établissement puisse se faire. Un constat d'échec reposant sur des relations pas toujours faciles avec l'association.

Aujourd'hui, une convention est passée entre MESH et le CRR pour des prêts de salles le samedi matin, où des activités d'éveil sont proposées à des enfants entre 7 et 9 ans sous forme collective (musique et activité corporelle).

C'est donc une proposition externalisée qui est à l'œuvre au sein du conservatoire. Cette situation ne satisfait pas le directeur, qui semble ne pas pouvoir mettre en place d'autres propositions pour l'instant, en regard du peu de volontés politiques en ce domaine sur le territoire, en regard également des problèmes que l'établissement doit résoudre de manière prioritaire : problème de locaux entre autres.

Certains élèves ayant eu une pratique le samedi avec MESH souhaitent poursuivre et sont intégrés dans l'établissement avec des professeurs. Lorsque des demandes plus spécifiques concernant des enfants autistes se font jour, l'établissement les dirige vers l'école de musique de Pontoise qui a développé une offre en direction de jeunes autistes.

### *Difficultés*

Des formations pour les professeurs ont été portées par l'association MESH mais un problème de prise en charge a stoppé l'opération (l'association MESH demandait à la communauté d'agglomération de prendre en charge la formation des professeurs, qui volontaires se formaient de manière bénévole en dehors de leurs heures de cours).

### *Perspectives*

Une compagnie de cirque implantée à Cergy avec un public en situation de handicap envisage d'autres actions dont certaines avec le conservatoire



## *Conservatoire à rayonnement départemental d'Évry Centre Essonne*

**(Évry, Ris Orangis, Bondoufle)**

**Georges NIKOLAÏDIS, Coordinateur opérationnel des actions handicap**

### *Historique et actions*

Georges Nikolaïdis, intervient au sein du CRD d'Évry depuis 7 ans.

Les actions menées ont pu être le socle de :

-la nomination d'un coordinateur opérationnel d'actions handicap,  
-l'accueil d'élèves en situation de handicap (une petite quinzaine d'inscriptions en 2015-2016),

\*tuba : 3 enfants, déficience visuelle

\*batterie : 2 enfants, retard mental

\*djembé : 1 enfant, déficience visuelle

\*électroacoustique : 1 adulte, autisme

\*flûte : 3 adultes, atrophie musculaire \*danse : 1 enfant, autisme

\*chant : 1 adulte, myopathie évolutive

\*éveil : 1 enfant, autisme

\*alto : 2 adultes, handicap moteur

-la sensibilisation, la formation, l'accompagnement des professeurs et du personnel administratif,

-l'organisation d'une journée de rencontre de tous les partenaires du territoire autour de la thématique de l'accessibilité,

-la création d'ateliers de pratiques artistiques « hors les murs du CRD » au sein d'institutions d'accueil,

-la mise en place d'une lutherie adaptée,

-l'encouragement aux inscriptions de personnes en situation de handicap par certaines démarches administratives.

### *Objectifs*

Volonté d'aller vers le Vivre ensemble

Faire bouger les mentalités. Souvent, on assiste à une crainte de la part des professeurs : « moi, je ne peux pas, je ne sais pas comment m'y prendre ». Rassurer : « tu seras accompagné, tu auras des formations, il y a des textes ». Importance de la communication.

### ***Moyens***

Il n'y a pas de moyens supplémentaires à ceux du conservatoire.

### ***Public touché***

La diversité des handicaps, selon les demandes exige des réponses chaque fois individualisées. La devise est de ne pas refuser une demande. C'est à l'établissement de s'adapter. Le coordinateur a un rôle de conseil et de formateur dans certains cas.

### ***Difficultés***

Il ne s'agit pas de faire une ou deux actions emblématique par an (type Journée du handicap) mais de mettre en œuvre les obligations du Service public. Beaucoup de choses se font mais il y a un certain retard par rapport à d'autres pays comme le Canada ou les pays scandinaves.

### ***Actions en cours***

-Avec un ergothérapeute de l'ADEP (Association de défense et d'entraide des personnes handicapées) d'Évry, travail sur l'adaptation d'un parc instrumental acquis.

-Construction de flûtes sur mesure (« myopathies évolutives » avec l'ADEP d'Évry, « Sclérose en plaque avec le MAS de Courcouronnes).

-Création d'une commission handicap.

### ***Actions conduites avec l'association Gradisca***

Par ailleurs, le CRD conduit certaines actions avec l'association Gradisca (animée par Georges NIKOLAIDIS) en particulier des spectacles, qui sont « de formidables vecteurs d'inclusion ». Gradisca est collectif d'artistes qui rassemble plus de 200 artistes tous engagés dans le monde de l'hôpital et celui du handicap<sup>17</sup>.

.  
.

---

<sup>17</sup> Un tiers des actions de l'association est dédié aux enfants malades, aux personnes âgées, handicapés et patients en psychiatrie. Les moyens de l'association sont faibles : 3 000 € de la Ville de Paris, 4 500 € du Conseil départemental de l'Essonne pour une centaine d'actions par an et pour un chiffre d'affaires de 150 000 € à 200 000 € par an. L'association est fragile, elle n'a pas de locaux. L'association Gradisca reçoit le soutien en mécénat par Airbus

## *Conservatoire à rayonnement départemental de Saint Nazaire*

**Dominique JARDEL, professeur handidanse et coordinatrice des actions Handicap**

### *Historique des actions*

Avant la fusion de l'école de danse et de l'école de musique en 2007, il existait déjà un axe en direction de personnes en situation de handicap, au travers d'interventions danse et musique en milieu scolaire avec des CLIS (Classes pour l'inclusion scolaire, devenues ULIS).

Puis un d'umiste a pris en charge des ateliers musicaux handicap et un ensemble musical a été créé avec de jeunes adultes pendant 3 ans.

Cette histoire a permis la mise en place d'un parcours adapté. Celui-ci prend encore la forme d'un accueil expérimental mais est présenté dans les plaquettes de l'établissement. Il y a donc une volonté de visibilité et de lisibilité.

### *Le projet d'établissement*

Le projet d'établissement est a été réécrit et possède un volet handicap mais n'a pas encore été validé par le conseil municipal.

### *Public touché*

Les inscriptions se font de manière individuelle ou par l'intermédiaire d'institutions.

À la rentrée un enfant autiste est inscrit en formation musicale, un autre en percussion.

Les enfants d'une maison de quartier dont certains sont identifiés comme porteurs d'un « handicap social » bénéficient d'un enseignement de la musique sous forme d'ateliers (pas de salle de danse). Des enfants issus de classes ULIS sont touchés au travers de projets pluridisciplinaires (8 enfants avec fauteuils et 12 avec des problèmes de comportement et des retards scolaires). 2 structures IME bénéficient également d'interventions sous formes d'ateliers artistiques.

### *Organisation*

L'accueil se fait au cas par cas en danse et en musique (souvent un problème de place).

Après une période de cours individuel pendant laquelle l'enseignant prend la mesure des possibilités de l'élève, celui-ci peut être intégré à un cursus qui sera adapté. En fin d'année, un bilan est porté sur les accueils et les possibilités d'inclusion (trisomiques, sourds ...).

En danse, une décharge horaire donne à la coordinatrice la capacité à répondre aux sollicitations. Elle intervient dans les ULIS avec un cours de Handidanse. Ces interventions au sein de l'Éducation nationale fonctionnent par convention.

Des actions sont menées avec une école qui développe la méthode américaine ABA (« Applied Behavior Analysis », Analyse Appliquée du comportement, en direction de jeunes autistes).

Des projets sont également menés avec des institutions pour des répétitions publiques, carnaval etc... qui favorisent l'EAC.

### ***Budget***

Le budget du conservatoire porte les actions, sans apport supplémentaire. Il n'y a pas de possibilité d'avoir des instruments de musique spécifiques qui s'avèrent trop onéreux. L'accordéon est utilisé pour les dyslexiques par l'intermédiaire d'un jeune élève qui a inventé un instrument adapté. Il n'y a pas de partitions en braille.

### ***Projets***

Il y a une vraie volonté politique puisqu'on trouve un chargé de mission handicap à la ville. La coordinatrice a suivi des formations portées par l'association Handidanse, cependant, il n'existe pas de plan de formation à proprement parlé en direction des enseignants. En tant qu'ancienne directrice de l'école de danse, elle a pu établir des relations avec l'équipe municipale qui est sensibilisée à la question.

Une création commune avec une classe ULIS et une classe de CP est en cours. Le projet d'un colloque également. Un autre projet commun avec différents enseignants de l'établissement verra une création inclusive. D'autre part, les structures spécialisées sont sollicitées pour assister à des présentations publiques (à la scène nationale par exemple).

## *Conservatoire à rayonnement départemental des Landes*

**Patrick GUILLEM, coordinateur des actions handicap**

### *Objectifs*

Le coordinateur a été recruté en 2011, après avoir œuvré pour l'accessibilité au sein d'un conservatoire de Paris, sur la demande d'un IME.

- Constituer un pôle ressource sur la question de l'accessibilité sur toutes les pratiques,
- accueil de tous les handicaps,
- Apporter un soutien au professeur, éviter l'isolement,
- démarcher les structures du territoire afin de développer les actions.

### *Observations*

- Le service public s'adresse également aux personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer : détachement d'un professeur à domicile,
- Le handicap n'est pas forcément uniquement là où l'on pense (la laxité d'un pouce peut handicaper fortement un élève pendant son apprentissage),
- la difficulté de transport sur le département est un frein à certaines actions,

### *Organisation*

- L'enseignement est conçu en cycles. Le contenu est chaque fois construit avec les enseignants, les parents. La volonté d'éviter une ghettoïsation est centrale. Par exemple, en danse, une classe d'enfants autiste va régulièrement improviser avec les autres élèves ou un bal gascon est organisé au sein de l'hôpital psychiatrique partenaire, avec la participation de tous les élèves du conservatoire,
- Une vielle à roue (et un orgue sensoriel dans une structure partenaire) permet l'inclusion, comme la chorale du conservatoire, la classe de musique traditionnelle, l'orchestre mixte de musique actuelle,
- Le conservatoire propose un enseignement hors les murs, avec des intervenants musique au sein des EPAD, qui ne sont ni musico-thérapeutes, ni animateurs mais professeurs de musique.

### *Difficultés*

- Il y a un besoin d'évaluer les pratiques de manière concertées avec les structures. Par exemple, un travail avec 10 autistes d'un foyer adulte médicalisé n'est évalué au bout d'un an, que par la structure (5 personnes continuent, 5 arrêtent). Il est important de dissocier le comportement et l'enseignement,
- La convention passée entre le CRD des Landes, l'ARS, le CG n'a pas été renouvelée, le pôle ressource n'ayant pu se mettre en place et rayonner suffisamment,
- Il serait important que les structures spécialisées s'ouvrent car parfois les professeurs sont en difficultés, besoin de transversalité.

### ***Financement***

Les droits d'inscription sont les mêmes pour tous calculés sur la base du quotient familial. Il n'y a pas de financement supplémentaire. Les structures partenaires décident d'investir dans du matériel, comme l'orgue sensoriel.

### ***Partenariats***

-Avec les conservatoires de Pau, et Bayonne-Côte Basque, un plan de formation des professeurs commun est en route, accompagné d'un référentiel d'accessibilité, en travail actuellement. La formation peut toucher toutes les personnels, comme les personnes d'accueil par exemple,

-Les Percussions de Tréffort ont été invités mais l'établissement fait peu appel à des artistes, extérieurs pour des master-class par exemple,

- des conventions (sur 3 ans avec un EPAD) permettent d'ajuster les actions sur la durée,

### ***Projets***

-En collaboration avec la médiathèque, un projet de découverte musicale,

-La volonté de valoriser ce que les établissements spécialisés font en dehors des interventions du conservatoire,



## *Conservatoire à rayonnement communal de Cherbourg-Octeville*

**Thomas LACOURT, directeur**

### *Historique*

Il existe des ateliers depuis une dizaine d'années, à l'initiative d'un foyer qui a sollicité l'établissement, avec une personne extérieure au conservatoire chargée de gérer les ateliers principalement en musique, percussion, djembé, guitare, clavier électronique, multipad. À la suite, le directeur a démarché différents EPAD et depuis 2015 un recrutement a pu se faire avec une formation auprès de Laurent Bouteiller au CRR de Caen. Le public que l'on trouve dans les EPAD présente peu de handicap physique mais plutôt des handicaps psychique, retard mental, autisme.

### *Objectifs*

Ne pas se contenter d'une pratique occupationnelle mais savoir être adapté au public. Ainsi un élève mal entendant est inscrit en cursus traditionnel contrebasse avec une adaptation de niveau.

### *Organisation*

Un professeur est responsable du dispositif handicap, il a été recruté afin d'avoir un rôle de conseil et d'accompagnement en direction des parents d'élèves et des enseignants. Le dispositif handicap apparaît dans la plaquette, qui montre une vraie envie de communiquer dans ce domaine. Cela se traduit par une conférence de presse au moment des portes ouvertes. Des ateliers sont proposés à l'issue desquels les professeurs sont aptes à orienter les élèves et à organiser des propositions. Pour les personnes ne pouvant suivre un cursus standard, une offre hors cursus est proposée.

### *Public touché*

En inscription individuelle, on trouve un mal entendant en contrebasse, un trisomique à la guitare, un déficient mental à la batterie, un autre aux percussions, un élève avec un handicap moteur à la main en trompette (adaptée), deux élèves non-voyants en piano. Certains usagers fréquentent l'établissement depuis une dizaine d'année. Le processus d'apprentissage a un début et une fin pour tout élève. Il s'agit aussi de renouveler les publics, le parcours est ainsi limité dans le temps.

### *Coût*

Un surcoût, lié à l'organisation n'était jusqu'alors pas comptabilisé (bénévolat de l'ancien directeur). Actuellement, une aide du Conseil départemental permet de limiter le bénévolat.

### ***Actions en cours***

La mission de l'enseignant référent consiste en 8h30 hebdomadaires de cours instrumentaux, avec le projet de toucher 50 élèves par semaine dans des cours collectifs et individuels.

Un partenariat avec une classe ULIS (problèmes comportementaux) est en cours.

### ***Difficultés***

Les locaux ne permettent pas aux personnes en mobilité réduite d'aller dans les étages pour la pratique de différents instruments.

### ***Projets***

Envisage d'acquérir un orgue sensoriel

## ***Conservatoire à rayonnement intercommunal de Rambouillet***

### **Salvatore PACE, directeur**

L'accueil d'enfant en situation de handicap au sein de l'établissement

- Une famille non-voyante fait partie du chœur adulte.
- Un enfant paralysé du côté gauche après un accident est accueilli pour la 2ème année

### ***Actions ponctuelles***

Des actions ponctuelles sont organisées en direction des publics empêchés et isolés car l'établissement rayonne sur un vaste territoire :

- une action hebdomadaire de 3h avec un professeur dans un IME en direction d'enfants autistes et déficients mentaux,
- des interventions musique et danse par un DUMISTE au sein d'un Hôpital psychiatrique en direction d'enfants gravement malades ; ces interventions prennent la forme d'ateliers sur le site, de restitutions pendant l'année et d'un concert bénévole au sein de la structure,

### ***Formation des intervenants***

Une DUMISTE, qui intervient au sein de IME a suivi une formation complémentaire.

### ***Actions en cours***

Un partenariat avec la ville de Trappes se met en place autour d'enfants en école ZEP après le constat d'un véritable déficit culturel chez ces enfants. Il prendra la forme d'un spectacle avec 150 enfants sur scène.

### ***Atouts***

Il y a une vraie volonté de l'équipe, qui définit ses actions en concurrence avec les activités ludiques proposées par les associations de loisir et souhaite proposer un véritable enseignement artistique, ouvert à tous.



## **Annexe 5 – Suivi de l'évolution de l'offre adaptée dans le secteur du spectacle vivant (recommandation n°9)**

Suggestions d'indicateurs pour une étude annuelle du DEPS permettant de suivre l'évolution de l'offre de spectacles adaptés ou/et accessibles sur l'accessibilité des œuvres dans les secteurs du spectacle vivant (recommandation n°9 du rapport)

## **Constat**

Dans certains secteurs, un suivi de l'accessibilité des œuvres a été mis en place

- pour l'audiovisuel, le CSA rend compte chaque année de la façon dont les chaînes de télévision remplissent leurs obligations en matière d'accessibilité des programmes (surtitrage pour les déficients auditifs et audiodescription pour les déficients visuels) ;
- pour le cinéma, le CNC assure un suivi des films accessibles (idem : films en surtitrage adapté et films audiodécrits).

Dans d'autres secteurs, ce suivi, sans lequel il est impossible d'évaluer les progrès accomplis, n'existe pas :

- pour le patrimoine (musées, monuments, et sites) des données partielles sont probablement disponibles, notamment dans le cadre du Label « tourisme et handicap », mais elles ne font pas l'objet d'un suivi statistique systématique, et concernent essentiellement l'accessibilité physique ;
- pour le spectacle vivant, aucun suivi n'a été mise en place.

Il est donc proposé de mettre en place une étude annuelle sur l'accessibilité des œuvres dans le secteur du spectacle vivant

L'étude de l'accessibilité des œuvres dans les structures du secteur du spectacle vivant (tous secteurs confondus), devrait porter à la fois sur l'accessibilité des œuvres et sur l'accessibilité de l'information sur l'offre, en particulier sur internet

Pourraient notamment être suivis les indicateurs suivants.

## **Accessibilité des œuvres**

### *Accessibilité des œuvres aux PMR*

- niveau d'accessibilité de l'équipement
- proportion des salles conformes aux normes
- proportion de salles de spectacles accessibles aux PMR
- nombre et répartition des places accessibles, dans chacune des catégories
- taux de réduction éventuellement pratiqués dans chacune des catégories de place et d'abonnement
- proportion des spectacles programmés dans les salles accessibles, par rapport au total des spectacles programmés
- proportion des représentations programmées dans les salles accessibles, par rapport au total des représentations.
- Nombre de spectateurs à mobilité réduite par rapport au nombre total de spectateurs

### *Accessibilité des œuvres aux déficients auditifs*

- proportion de salles de spectacles équipées d'un dispositif d'amplification sonore à destination des personnes malentendantes non appareillées ;
- proportion de salles de spectacles équipées d'un dispositif d'amplification sonore à destination des personnes sourdes et malentendantes appareillées ;
- proportion des spectacles programmés dans les salles équipées, par rapport au total des spectacles programmés, par catégorie de spectacle ;
- proportion des représentations programmées dans les salles équipées, par rapport au total des représentations.
- proportion des spectacles surtitrés pour sourds et malentendants par rapport à la totalité des œuvres qu'un surtitrage rendrait accessibles (œuvres « à texte » pouvant être surtitrées : théâtre, opéra mais aussi d'autres formes mixtes proposées : théâtre-danse, théâtre-vidéo etc) ;
- proportion des spectacles en langue étrangère surtitrés en français pour tous les publics, par rapport au nombre total des spectacles en langue étrangère programmés ;
- proportion des spectacles présentés en langue des signes par rapport à la totalité des spectacles pouvant être signés (œuvres « à texte ») parmi les spectacles programmés ;
- proportion des spectacles essentiellement visuels, « naturellement accessibles » aux déficients auditifs, par rapport à la totalité des spectacles programmés ;
- taux de réduction éventuellement pratiqués dans chacune des catégories de place et d'abonnement
- Nombre de spectateurs déficients auditifs par rapport au nombre total de spectateurs
- nombre de visites adaptées
- nombre de rencontres (« bords de scène ») adaptées
- (...)

### *Accessibilité des œuvres aux déficients visuels*

- proportion des œuvres audiodécrites par rapport à la totalité des œuvres qu'une audiodescription rendrait accessibles (œuvres « à texte » pouvant être surtitrées : théâtre, opéra mais aussi d'autres formes mixtes proposées : théâtre-danse, théâtre-vidéo etc) ;
- proportion des spectacles essentiellement sonores, « naturellement accessibles » aux déficients visuels, par rapport à la totalité des spectacles programmés
- taux de réduction éventuellement pratiqués dans chacune des catégories de place et d'abonnement
- Nombre de spectateurs déficients visuels par rapport au nombre total de spectateurs
- nombre de visites adaptées
- nombre de rencontres (« bords de scène ») adaptées
- (...)

*Accessibilité des œuvres aux personnes en situation de handicap intellectuel, de handicap psychique et de handicap cognitif*

- proportion des spectacles adaptés spécifiquement pour les personnes en situation de handicap intellectuel, de handicap psychique et de handicap cognitif, par rapport à la totalité des spectacles programmés ;
- taux de réduction éventuellement pratiqués
- nombre de spectateurs par rapport au nombre total de spectateurs
- nombre de visites adaptées
- nombre de rencontres (« bords de scène ») adaptées

### ***Accessibilité de l'information sur l'offre de spectacles accessibles***

*Accessibilité des sites internet*

*Accessibilité de l'information sur l'offre accessible (sur le site)*

*Accessibilité des brochures de saison et programmes (sur le site)*





